

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Marne
Arrondissement de Chaumont
Commune de Autreville-sur-la- Renne

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	11
Nombre de conseillers en exercice :	11
Date de convocation :	3 septembre 2025

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 03/09/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Mairie d'Autreville sur la Renne.

Présidence : Françoise GUILLAUMOT, Maire.

Etaient présents :

DROUOT Emmanuel, GUILLAUMOT Françoise, JERONIMO Raphaël, JOBARD Annick, JOBARD Ludovic, LAVANDIER Alexandra, LECLERE Romuald, POTEL Jérôme, REMY Jocelyne, ROUILLARD Céline, SIMONNET David

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de séance : Madame LAVANDIER Alexandra

Membres présents.....	11
Absents représentés.....	0
Absents.....	0
Votants.....	11

Délibération 2025 09 02
Emprunt étude assainissement

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	0	11	0	0	0

Délibération annule et remplace la délibération 2025_05_06 du 16 mai 2025 pour erreur matériel.

Madame le maire rappelle aux membres du conseil que le bureau d'étude concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le zonage d'assainissement des trois villages a été retenue, et afin de pouvoir mettre en paiement les premières factures, il est important de mettre en place le moyen de financement. Comme évoqué lors des derniers conseil les budgets n'étant pas très conséquent il est nécessaire de souscrire un emprunt qui sera répercuté au prorata des travaux sur chaque budgets annexes. Selon la répartition suivante :

- Budget 03102 SEA Autreville sur la Renne : 52 352,40 € TTC

- Budget 03103 ASS Valdelancourt : 33 643,20 € TTC
- Budget 03104 SEA Saint-Martin-sur-la-Renne : 50 263.20 € TTC

Un prêt à court terme d'un montant de 106 600,00 € à taux annuel fixe de 2.61 % pour une périodicité trimestrielle est sollicité d'une part et d'une autre part un prêt à moyen terme d'un montant de 23 340,00 € pour une durée de 5 ans à taux de 2,88 % avec des remboursements trimestriels.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de contracter ces emprunts et charge Madame le Maire à retourner les documents nécessaires à la mise en place du prêt ainsi que de signer tous documents relatifs à cette demande.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 12 septembre 2025
Françoise GUILLAUMOT
Maire.



Françoise GUILLAUMOT
2025.09.16 12:05:24 +0200
Ref:9460176-14239242-1-D
Signature numérique
la Maire

Françoise GUILLAUMOT